



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## commémorations

Question écrite n° 36503

### Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur les travaux de la commission chargée de réfléchir à l'avenir et à la modernisation des commémorations et célébrations publiques. Le rapport de cette commission ayant été rendu public, il souhaite attirer son attention sur la nécessité de poursuivre la réflexion. La construction du calendrier commémoratif français du XXI<sup>e</sup> siècle est en effet en jeu. Cette construction englobe mais dépasse également la seule problématique des journées commémoratives combattantes. Quelle place pour une journée commémorative européenne ? Quel avenir pour ces journées fériées ? Quelle mission pour les journées de la dénonciation aux atteintes aux droits de l'Homme (esclavage, shoah) ? Alors que le Parlement s'est saisi d'une réflexion sur les lois mémorielles ne devait-on pas envisager d'associer le Parlement à cette reconstruction du calendrier commémoratif français ? Il lui demande son avis sur ces réflexions.

### Texte de la réponse

Après un an de travaux et de réflexion, la commission sur la modernisation des commémorations publiques présidée par l'historien André Kaspi a rendu ses conclusions au Gouvernement le 12 novembre 2008. Cette commission a mis en lumière des enjeux importants, parmi lesquels la nécessaire pérennisation du public qui participe aux commémorations et le défi de la transmission aux jeunes générations des valeurs sous-jacentes à ces rassemblements mémoriels. Le Gouvernement a par ailleurs d'emblée écarté l'idée d'une hiérarchisation des commémorations nationales, prélude à la disparition d'un certain nombre d'entre elles. S'il est nécessaire de veiller à éviter la multiplication du nombre de création de journées nationales, six nouvelles dates créées entre 1999 et 2003, il n'est toutefois pas dans les intentions du Gouvernement de supprimer une commémoration, quelle qu'elle soit. Le débat autour des recommandations du rapport de la commission Kaspi se poursuivra dans les prochains mois.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Wojciechowski](#)

**Circonscription :** Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36503

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants

**Ministère attributaire :** Défense et anciens combattants

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 décembre 2008, page 10328

**Réponse publiée le :** 3 février 2009, page 1041